

Règlement Comités d'Entreprise et Associations 2026

Pour rappel, la licence FFG 2026 est obligatoire pour accéder aux parcours.

1. Procédure de réservation

Accès aux parcours du Golf du Gouverneur (Breuil et Montaplan) et au Golf de la Bresse

- Bloquer les badges auprès du CE
- Réserver via le site internet du Golf du Gouverneur et de la Bresse (possible à partir du J-4)

Basse saison : Du 1er janvier au 15 Mars puis du 9 Novembre au 31 Décembre 2026

- **Aucune limite du nombre de passage par semaine**
- **Départs à partir de 9h en semaine et le samedi**
- **Dimanche et jours fériés : possibilité de jouer à partir de 12h uniquement**

Haute saison : Du 16 Mars au 10 Novembre 2026

- **1 passage par semaine/personne sur un des 3 parcours**
- **Départs à partir de 8h30 en semaine**
- **Samedi, dimanche et jours fériés : possibilité de jouer à partir de 14h uniquement**

Pour rappel, les prestations réservées à nos membres ne sont pas accessibles à vos adhérents :

- Les chariots en face du caddy-master
- Le caddy-master
- La piscine de l'hôtel
- Les 2 trous d'entraînement à Montaplan
- Le chipping-green et le putting-green à l'entrée du Domaine du Gouverneur (exceptés les jours où vous avez une réservation de départ).

Tenue vestimentaire – Etiquette - Animaux

- La tenue vestimentaire : les jeans, pantacourts et t-shirts sont interdits sur les parcours.
 - Le non-respect de l'étiquette est sanctionné : pitches non relevés, bunkers non-ratissés, temps de jeu trop lent.
 - Les chiens sont tolérés sous réserve d'être tenus en laisse.
- En cas de non-respect de ces consignes, les joueurs se verront exclus des parcours.